

Nos
TERRITOIRES

À VOS CÔTÉS
pour relever
nos défis communs

Nos territoires – Mai 2026 – Le cahier des acteurs publics de la Manche

Rédaction : Philippe Legueltel – Aprim ; Direction de la communication du Département de la Manche – Photographies : D. Daguiet – CD50 ;
Élus municipaux : P. Legueltel – Conception et mise en page : Agence **À S G A R D** – Impression : Imprimerie moderne de Bayeux IMB

Courriel : nosterritoires@manche.fr

AVANT-PROPOS

Forte de ses valeurs, de ses atouts et de ses contrastes, la Manche se révèle comme un territoire d'avenir. Aux quatre coins du département, les élus portent ce même dessein : offrir aux Manchois un cadre de vie et des services à la hauteur de leurs attentes.

La publication que vous tenez entre les mains dresse un panorama de projets communaux, menés avec le soutien du Département. Sans prétendre à l'exhaustivité, ils illustrent la force de ce partenariat robuste et la diversité des domaines d'intervention.

Préparer demain, c'est **AMÉNAGER et ÉQUIPER** les territoires, pour créer les conditions d'un développement équilibré.

C'est aussi **ATTIRER** de nouveaux habitants, en leur permettant d'accéder à des services de qualité.

C'est enfin **CRÉER** du lien social et de la cohésion, pour faire de la Manche un territoire où il fait bon vivre, ensemble.

Tout ceci ne peut se faire qu'en s'attachant à **PRÉSERVER et PROTÉGER** notre environnement, nos paysages et notre patrimoine, fil rouge d'une action tournée vers l'avenir.

Ces défis communs se traduisent dans les pages qui suivent à travers des exemples concrets et inspirants, sources d'échanges et de partages d'expérience.

ENTRETIEN AVEC

Jean Morin,
président du conseil
départemental



Quels sont les défis communs que le Département doit relever avec les collectivités manchoises ?

« Les temps changent et les préoccupations des habitants également. Notre plus grand défi est de s'adapter à ces évolutions, et de répondre à ces nouvelles attentes pour continuer à améliorer le quotidien des Manchois. Services et infrastructures de qualité, accès aux soins, amélioration de l'habitat, sport, culture... En offrant de meilleures conditions de vie, nous renforçons durablement l'attractivité du territoire. Au Département, comme au sein des collectivités, nous poursuivons ces mêmes objectifs de transformation de la Manche.

Ce développement sera nécessairement durable, ce qui implique une mobilisation collective en faveur de la transition écologique et sociale.

La Manche est reconnue et appréciée pour sa qualité de vie. Notre engagement est qu'elle puisse le rester ! Cette vision, nous la partageons avec vous, élus locaux. Le dynamisme de nos territoires participe grandement à cette image positive renvoyée par notre département.

Comment le Département de la Manche accompagne-t-il les collectivités manchoises ? Quel est le principal outil à leur disposition ?

Notre maître-mot en la matière est « proximité ». Nous avons construit avec les collectivités manchoises un partenariat durable, qui s'est enrichi au fil du temps et n'a cessé d'évoluer. Notre politique territoriale en est un parfait exemple. Principal outil mobilisable par les territoires, nous avons fait le choix de le renforcer pour en faire un dispositif permettant d'accompagner le plus grand nombre de projets, au service des habitants.

En tant que chef de file de la cohésion sociale et garant de l'équilibre territorial, le Département reste un interlocuteur majeur des communes et intercommunalités, un partenaire historique et de confiance.

Au-delà de la politique territoriale, comment se traduit le travail partenarial avec les collectivités au quotidien ?

Les relations que nous avons su nouer avec les collectivités ne sont pas nées de la seule volonté du Département. Elles sont le résultat d'une écoute mutuelle avec les élus locaux, qui nous ont exprimé leurs besoins. Ce travail de co-construction et de terrain est aussi mené par les conseillers départementaux, élus de proximité par excellence.

Être à vos côtés, c'est aussi vous apporter une aide technique et mettre à votre disposition nos savoir-faire et notre expertise.

« Le Département doit prendre en compte les particularités locales pour proposer des politiques et accompagnements adaptés. »

En ce sens, nous avons développé depuis 2020 notre offre d'ingénierie départementale, permettant de saisir nos services pour monter des projets structurants, de développement, de réhabilitation...

Les maires et les conseillers municipaux entretiennent une relation de confiance avec leurs administrés. Ils connaissent donc leurs attentes et préoccupations, qui peuvent être sensiblement différentes d'un bout à l'autre de la Manche. Le Département doit prendre en compte ces particularités locales pour proposer des politiques et accompagnements adaptés.

adaptées à chaque type de structure, du fonds d'investissement rural au contrat de territoire intercommunal. C'est une partie de notre réponse aux besoins croissants du territoire en matière de cadre de vie, de santé, d'attractivité ou encore de déplacements... Outre ces accompagnements, nous agissons avec volontarisme pour participer activement au développement du territoire tout en respectant son identité, son environnement et ses différentes formes de patrimoine.

Quel message souhaitez-vous délivrer aux élus locaux ?

La Maison du Département est avant tout la vôtre et elle vous sera toujours ouverte. Avec cette affirmation, je souhaite exprimer l'écoute active des conseillers départementaux pour les maires et élus locaux de leurs cantons. Je pense aussi à la mobilisation possible des agents du Département autour des projets communaux, ou leur disponibilité pour aider à trouver des solutions à des situations, parfois complexes, auxquelles les élus doivent faire face. Dans bon nombre de cas, le Département peut apporter un accompagnement structuré, en particulier pour les plus petites communes. Bref, n'hésitez pas à nous solliciter!



SOMMAIRE

8

AMÉNAGER et ÉQUIPER les territoires



10

Vicq-sur-Mer

La place reprend vie



12

Ozeville

Le nouveau visage de l'enclos

14

Brouains

Au milieu de la forêt, un stade VTT rayonne

16

Barenton

Sécuriser la traversée de la commune

18

ATTIRER et OFFRIR des services aux habitants

20

Airel

Et l'école s'est transformée
en logements



24

Le Parc

Les tout-petits ont leur nouvelle
« Maison »



22

Hauteville-la-Guichard

Sauvée, l'épicerie redonne de la vie
au village

26

CRÉER du lien et de la cohésion



28

Barneville-Carteret

Tous les enfants peuvent jouer ensemble



30

Les Pieux

Comme une envie de se poser avec un livre

32

Pont-Hébert

Un conseiller pour bien apprivoiser les clics

34

Condé-sur-Vire

Le spectacle s'invite dans la commune

36

PRÉSERVER et PROTÉGER

38

Montabot

La salle des fêtes a repris des couleurs



42

Marcey-les-Grèves

De nouvelles liaisons douces sécurisantes



40

Genêts

L'église a retrouvé sa superbe



AMÉNAGER et ÉQUIPER les territoires

En impulsant un aménagement ambitieux et raisonné, les territoires agissent pour un cadre de vie de qualité.



Alain Navarret,
vice-président
en charge des territoires
et des filières locales

**Comment les projets
ont-ils évolué
ces dernières années ?**



Nous le constatons au quotidien, les élus locaux sont très soucieux d'offrir à leurs habitants un cadre de vie de qualité : que ce soit par l'aménagement d'un cœur de bourg, la création ou la rénovation d'un équipement sportif ou de loisirs, l'amélioration d'un enclos paroissial ou l'entretien des routes. Sur tous ces projets et bien d'autres encore, le Département est là pour aider les communes. L'embellissement n'est pas la seule finalité : ces projets

répondent à des enjeux de lien social et d'accessibilité, dans toutes leurs dimensions.

Parmi les challenges de demain, nous pouvons citer la végétalisation des cours d'école, que nous souhaitons impulser via notre politique territoriale. Nous y travaillons aussi dans nos collèges, car nous sommes convaincus de cette nécessité.

**Comment
le Département
se positionne-t-il ?**

Nous sommes aujourd'hui identifiés comme un partenaire de confiance, acteur de l'équité territoriale et de la pluralité des services publics dans la Manche. Notre action en matière d'accompagnement des collectivités est très reconnue, car lisible par les élus, et simple dans son approche. Nous les aidons et nous les orientons. La bonification en matière d'inclusion et d'écologie permet aussi d'optimiser les

projets. Dans cette démarche, tout le monde est gagnant et ensemble, nous faisons de belles choses. Notre ingénierie peut également être sollicitée. Elle est porteuse d'idées, de contacts, de pistes pour des financements complémentaires, comme les fonds européens. Cette politique volontariste, nous l'avons maintenue car nous la savons essentielle pour les territoires.





La place reprend vie

L'espace public autour de la mairie de **Vicq-sur-Mer** a été totalement repensé, pour en faire un véritable cœur de bourg.



Le décor a changé. À Vicq-sur-Mer, dans le Val-de-Saire, la place de la mairie a désormais belle allure, elle qui ne disposait pas vraiment d'un espace public digne de ce nom. Desservie hier encore par deux places distinctes, l'une située en face de l'hôtel de ville (d'une surface de 1 400 m², traitée en empièchement sans aménagement ni stationnement organisé), et l'autre sur son pignon nord (d'une surface de 425 m², traitée en enduit bicouche, avec un stationnement organisé en bataille), il fallait faire quelque chose.

« Nous n'avions pas de centre-bourg, pas de cœur. Notre objectif était alors de créer un lieu de vie pouvant accueillir du public, où l'on puisse se réunir, faire activité. Notre volonté était aussi d'en faire un projet vertueux », se souvient Valérie Montrieul, maire depuis 2026 et précédemment 1^{re} adjointe.

Déjà, plusieurs travaux avaient été réalisés dans la commune ces douze dernières années : réhabilitation de la mairie, construction de la salle des fêtes, installation d'une maison d'assistants maternels, implantation d'un distributeur de pains, création d'aires pour véhicules grand gabarit. Ces changements et ces créations ont entraîné une forte augmentation de la fréquentation, et plus particulièrement de ce site de la mairie. L'heure était venue pour la municipalité de réfléchir à un projet global d'aménagement.



« Notre objectif
était de créer
un lieu de vie »

Valérie Montrieul,
maire de Vicq-sur-Mer

Le projet, dont la maîtrise d'œuvre a été assurée pour partie par l'Agence technique départementale, a balayé tous les besoins ! Avec la création de 23 places végétalisées, dont une pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) et une pour la recharge des véhicules électriques, le stationnement a été réorganisé. Côté aménagement paysager, des essences locales agrémentent les espaces de rassemblement, une table de pique-nique et des bancs accessibles aux PMR ont été installés. Une aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans, d'une surface de 100 m² (accessible aux PMR, avec cinq structures et un sol souple) ainsi qu'un terrain de pétanque ont été créés. Un espace abrité de 50 m² permet aussi d'accueillir les randonneurs (toilettes), les producteurs locaux et les ventes à l'étalage, et un hangar à vélos, avec borne de réparation, répond désormais aux besoins des usagers et aux nombreux randonneurs cyclistes.

« On a également eu l'opportunité d'installer une épicerie Épi dans le cœur de village, ce qui attire du monde en plus », poursuit Valérie Montrieul, qui aimerait désormais développer un petit marché le samedi matin sur cette place qui reprend vie. ▲

Le chiffre

100 m²

C'est la superficie de la nouvelle aire de jeux accessible aux PMR, où cinq structures ont été installées.



Le budget (HT) en bref

Le coût total du projet est de **341 000 €**. La commune a perçu, dans le cadre d'un Fonds d'investissement rural (FIR), une subvention de **120 000 €**, incluant la bonification liée à l'exemplarité du projet en matière de transition écologique et inclusive.



Le nouveau visage de l'enclos

L'enclos paroissial d'Ozeville a été réaménagé. Les surfaces engazonnées ont été augmentées et des massifs fleuris créés, donnant un nouvel aspect au lieu.



Sur les hauteurs de la commune du Nord-Cotentin, l'église, entourée de son enclos paroissial, bénéficie aujourd'hui d'un cadre complètement revu et réaménagé.

« Nous voulions permettre l'accessibilité de tous à cet espace et faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, actée depuis de nombreuses années dans la commune. Les aménagements envisagés avaient ainsi vocation à faciliter l'entretien de cet enclos et à le végétaliser », explique Jean-Louis Cauvin, le maire d'Ozeville. La commune a fait appel à un architecte-paysagiste afin de réaliser un projet global pour un meilleur confort des usagers du cimetière. Avant d'engager les travaux, une étude a été confiée à un groupement composé d'un architecte paysagiste et d'une maîtrise d'œuvre orientée Voirie et réseaux divers (VRD).

« On a remblayé toutes les allées et supprimé tous les espaces gravillonnés. Comme il y a une pente assez importante, les pluies rendaient difficile l'accès », remarque le maire. L'important chantier de l'enclos paroissial d'Ozeville prévoit alors le réaménagement de l'entrée, avec la mise en valeur du monument aux morts, la reprise de l'allée principale et de l'accès au columbarium, l'accessibilité de l'église aux Personnes à mobilité réduite (PMR), la création d'un ossuaire mais aussi d'une noue paysagère pour la gestion des eaux pluviales au nord de l'église, la végétalisation par l'augmentation des surfaces engazonnées et la création de massifs fleuris, l'installation de mobiliers adaptés aux PMR pour se poser, voire pique-niquer à proximité du séquoia multiséculaire.



« Un petit cimetière rural, fonctionnel et esthétique. »

Jean-Louis Cauvin,
maire d'Ozeville

Menés en 2023 et 2024, les travaux ont eu une double ambition d'exemplarité en matière de transitions écologique et inclusive. La végétalisation d'une grande partie des allées (excepté l'allée accessible aux PMR) et des pieds de murs de l'église, mais aussi la gestion des eaux pluviales, l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage des plantes et d'un composteur pour les déchets végétaux ont aussi été pris en compte. En termes de transition inclusive, le projet a retenu le choix du mobilier urbain adapté. Des clauses sociales ont également été intégrées dans les marchés de travaux. Enfin, les habitants ont été associés lors d'une réunion publique de présentation du projet. Aux portes du cimetière, un parking perméable et végétalisé a été aménagé. « Nous sommes très satisfaits du résultat. C'est devenu un lieu où chacun peut venir sans difficulté. Un parfait petit cimetière rural, avec un entretien facilité. C'est fonctionnel et esthétique », confie Jean-Louis Cauvin. ▴

Le chiffre

20 %

Exemplaire en matière de transitions écologique et inclusive, le projet a bénéficié d'une bonification de 20 %.



Le budget (HT) en bref

Sur un projet de **127 000 €**, Ozeville a reçu, dans le cadre d'un Fonds d'investissement rural (FIR), une subvention de **60 000 €**, incluant la bonification liée à l'exemplarité du projet en matière de transition écologique et inclusive.



Au milieu de la forêt, un stade VTT rayonne

Grâce à son relief boisé, la commune de **Brouains** est devenue un spot remarquable pour les amateurs de VTT. Et un rendez-vous incontournable pour les compétitions.



Sur la carte de France des amateurs de VTT, Brouains est un nom qui parle et qui compte. Sur le circuit national mais aussi international, le petit village du Sud-Manche de 143 habitants, non loin du Mont-Saint-Michel, est réputé. Ce n'est pas un hasard si, en 2023, la Coupe de France et la Coupe du monde se sont déroulées là. Et surtout si ces mêmes compétitions sont de nouveau attendues en septembre 2026. « *Tout a commencé par une demande de jeunes vététistes dans les bois de la Chapelle situés sur notre commune. On a tracé un petit circuit, en épousant toutes les bosses naturelles, sans travaux. Au fil des années, on a amélioré le parcours, qui est aujourd'hui reconnu par la Fédération française de cyclisme (FFC)* », note Bertrand Gilbert, maire de Brouains.

Mais il manquait à la commune un accès en dehors de l'organisation d'événements et, au-delà de la piste façonnée par des bénévoles, des équipements complémentaires pour permettre l'essor et la sécurisation de la pratique. D'où le projet d'un stade VTT avec des pistes de différents niveaux (comme pour le ski), dont une piste olympique de 4,5 km. « *La commune a acheté des terrains dans le bois pour faire un parcours permanent. Maintenant, on est chez nous* », se félicite le maire. Un dossier a été monté, sollicitant de multiples partenaires, dont le Département. « *C'est un projet structurant, intéressant pour tout le territoire* », poursuit Bertrand Gilbert. Des aménagements ont ainsi été créés comme un *pumptrack* (un parcours fermé constitué d'une succession de bosses et de virages relevés) ou une *jumpline* (une piste qui accumule les sauts). La discipline, exigeante, spectaculaire et technique, a aussi son propre langage qui échappe aux non-spécialistes !



« C'est un projet structurant, intéressant pour tout le territoire »

Bertrand Gilbert,
maire de Brouains

Le chantier a compris la création d'une piste de descente avec des obstacles (dont la difficulté réside dans les sauts et les passages sur le sol instable ou glissant) et d'un parcours *cross-country* pour travailler la rapidité, l'endurance et la technicité. Ont également été prévues des installations accessoires pertinentes au regard des activités pratiquées (toilettes sèches, station de gonflage, borne de rechargement pour VTT électrique, abris), qui, situées à proximité du GR22, pourront également bénéficier aux randonneurs. L'accès et le stationnement sur le site ont aussi été aménagés.

Le projet, qui avait reçu un avis favorable de la direction technique nationale de la FFC, est devenu réalité. Les sportifs français qui évoluent au plus haut niveau mondial ont ainsi accès à des équipements qui répondent aux exigences du circuit international.

Le site se prépare désormais à ses prochaines échéances de 2026. « *Notre volonté est de contribuer au dynamisme et à la vie de notre territoire, au travers de l'organisation d'une compétition internationale de VTT* », lance Yolaine Thomain, présidente de l'association Les Bosses de Brouains, créée en 2021. 1 200 compétiteurs et 5 000 spectateurs sont attendus. Et pas moins de 4 000 nuitées sont comptabilisées aux alentours ! ▲

Le chiffre

4,5 km

C'est la distance de la piste du stade VTT, référencée pour les Jeux olympiques.



Le budget (HT) en bref

Sur un projet de **300 000 €**, la commune a reçu une subvention du Département d'un montant de **50 000 €**, dans le cadre d'un Fonds d'investissement rural (FIR).



Sécuriser la traversée de la commune

Face à des vitesses excessives, les aménagements réalisés à **Barenton** ont permis de sécuriser les principaux axes de la commune. Pour le bien et le confort de tous.



Déjà le jour, ça roulait vite. Mais alors la nuit... ! » Le maire, Stéphane Lelièvre, a rapidement fait le constat de la vitesse élevée des automobilistes. « Des relevés faits par le Département ont confirmé les vitesses importantes des véhicules qui traversaient la commune. »

Venant de Domfront-en-Poiraise, en direction de Mortain-Bocage, les voitures empruntant la départementale 907, sur un axe est-ouest, ne ralentissaient que très peu. Il en allait de même pour ceux, entre Ger et Le Teilleul, sur la départementale 36, qui traversaient aussi la commune, mais cette fois sur un axe nord-sud. « Le Département avait prévu de refaire la chaussée. Nous avons profité du moment pour travailler sur les principaux axes de la commune afin de sécuriser le bourg pour les déplacements à la fois des piétons, des vélos mais aussi des véhicules », ajoute le maire.

Dans ce cadre, Barenton a sollicité l'Agence technique départementale (ATD) du Sud-Manche pour l'aménagement de la RD 907 dans les entrées est et ouest de l'agglomération, ainsi que l'aménagement de la RD 36 entre l'entrée sud de l'agglomération et le cœur du bourg. Deux délégations de maîtrise d'ouvrage ont été contractualisées. Un travail étroit a ainsi été mené pour des travaux routiers, aussi bien dans la phase d'étude (1 an - 1 an ½) que la phase travaux (8 à 10 mois).

Un sentiment de sécurité

Le point essentiel a alors été la sécurité pour les déplacements des enfants et des vélos. Pour y parvenir, le projet a prévu la réalisation de portes d'entrées aux limites de toutes les routes départementales de l'agglomération (RD 907, 36, 182, 47, 490), avec la volonté d'apaisement des vitesses dans la traversée de Barenton. Il a aussi envisagé l'accessibilité des trottoirs aux personnes à mobilité réduite ainsi que la végétalisation de toutes les places de parking créées ou refaites. L'autre point a été de relier la voie verte au centre du bourg. « Notre idée était de créer une liaison pour inciter les cyclistes-randonneurs à passer par notre commune située dans le Parc régional Normandie-Maine, se restaurer dans le cœur du village, mais aussi visiter le musée du Poiré » note l'élu.



« Dans la réalité, ça fonctionne, puisqu'on a réussi à casser la vitesse. »

Stéphane Lelièvre,
maire de Barenton

« La volonté est de rendre la commune plus accueillante avec une sensation de rétrécissement des voies. Ce qui nous a permis d'être accompagnés à 95 % par le Département, qui a pris à sa charge la réalisation des plans, les esquisses et les chiffrages. L'aide technique a été très utile car ces services techniques ont l'expérience. Dans la réalité, ça fonctionne, puisqu'on a réussi à casser la vitesse. Les habitants se sentent plus en sécurité et les véhicules arrivent beaucoup moins vite », ajoute le maire. Pour confirmer ce sentiment, de prochains relevés sont attendus. ▲

Le chiffre

907

La RD 907 traverse la commune de Barenton d'est en ouest : des aménagements aux deux entrées ont été réalisés pour casser la vitesse des véhicules.



Le budget (HT) en bref

Sur un montant des travaux de **629 000 €**, la part départementale versée à la commune a été de **291 000 €**.

**ATTIRER
et OFFRIR**
des services
aux habitants

Rurales ou urbaines, les communes ont des atouts à faire valoir pour maintenir ou attirer des habitants.



Nicole Godard,
vice-présidente
en charge de la cohésion
sociale

Quels sont aujourd'hui les leviers d'attractivité pour les communes ?

« Je pense en premier lieu au logement. La Manche subit une pression importante en la matière. De nombreux logements ont été réhabilités dans le cadre de la politique territoriale, notamment en centre-bourg, à proximité de commerces et des services. Cette dynamique permet d'accueillir des jeunes, des familles, des personnes âgées... C'est une réponse concrète à la demande croissante. En parallèle, il faut être en mesure de proposer des services adaptés. Je pense aux commerces de

proximité, ou encore aux Maisons d'assistantes maternelles (MAM). Ces dernières répondent à des attentes communes : de jeunes parents à la recherche d'une solution de garde, des assistants maternels qui souhaitent se regrouper pour exercer, et des municipalités qui voient un effet positif, sur les effectifs des écoles ou l'activité économique. Le Département s'était fixé un objectif de 100 MAM dans la Manche d'ici la fin du mandat, et nous sommes déjà au-delà des 90.

Dans tous ces domaines, le Département est aux côtés des élus locaux.

Les élus en ont bien connaissance : le Département est un partenaire essentiel, même s'ils n'ont pas toujours conscience de l'étendue de l'ingénierie que nous pouvons déployer pour eux. Ils nous considèrent comme des

facilitateurs pour leurs projets. Ils sont très sensibles à la nécessité de préserver sur leur commune une ou des activités qui vont permettre de faire perdurer le lien social et renforcer leur attractivité. Nous sommes là pour les aider. »



Et l'école s'est transformée en logements

La commune d'Airel a su réhabiliter l'ancienne école en logements. Après travaux, les nouveaux locataires disposent d'un cadre de vie original.



Une petite maison avec son jardin. Jusque-là, tout est normal. Mais un logement dans une ancienne salle de classe, disposant d'une cour de récréation et d'un préau, voilà qui est moins banal. À Airel, commune de 540 habitants du Centre-Manche, la petite annonce immobilière de la mairie avait de quoi surprendre. Mais aussi de quoi séduire de futurs habitants.

« Depuis la fermeture de l'école en septembre 2017, le bâtiment était vacant et les anciennes classes inutilisées. En raison du manque de logements locatifs sur la commune et afin de ne pas laisser ce patrimoine à l'abandon et se dégrader, le conseil municipal a décidé de transformer ces deux anciennes classes en logements communaux », raconte Sébastien Lesage, le maire.

La réhabilitation de l'ex-école en deux logements communaux ainsi que la rénovation de l'ancien logement de l'instituteur, transformé en maison d'habitation en 1999 et loué depuis, ont alors été actés, et aidés par le Département. En février 2023, une étude thermique a été réalisée. Le chantier, entre 2024 et 2025, a vu la transformation des deux classes et leurs annexes, vestiaires et bureau, en deux logements, propriété de la commune, aujourd'hui sans école, mais en Regroupement pédagogique intercommunal (RPI). L'ancien T5 de l'instituteur a bénéficié d'une amélioration thermique, passant d'une étiquette énergétique de E à C, grâce au remplacement du chauffage central au gaz du bâtiment, devenu très coûteux. Le programme de travaux a permis d'installer un système par aérothermie, mais aussi de refaire les couvertures, l'isolation des murs, la plomberie, l'électricité, et de remplacer certaines menuiseries.



« Des logements attractifs pour nos locataires »

Sébastien Lesage,
maire d'Airel

Depuis décembre 2025, les deux logements, situés de chaque côté du bâtiment principal, ont été mis en location. « Les travaux réalisés nous ont permis de disposer de logements attractifs pour nos locataires en matière de confort et d'économies sur les dépenses énergétiques », se félicite Sébastien Lesage. Avec deux chambres et une pièce de vie, salle de bain et cuisine, ils ont très rapidement trouvé preneurs.

« Atypique et sympa »

« J'ai été séduite par le fait que c'était une ancienne école réhabilitée. C'est atypique et j'ai trouvé ça sympa. Nous avons une pelouse derrière la maison et un préau devant, mais aussi une marelle. Ce qui a fait rire mon enfant de 12 ans », apprécie Ambre, locataire d'un de ces logements, et désormais nouvelle habitante d'Airel, qui ne regrette pas son choix !

Le chiffre

3

La transformation de l'ancienne école d'Airel permet de proposer, 3 logements locatifs. Aujourd'hui, ils sont tous loués.



Le budget (HT) en bref

Le projet de **256 000 €** a bénéficié d'une subvention de **58 000 €** du Département, dans le cadre d'un Fonds d'investissement rural (FIR).



Sauvée, l'épicerie redonne de la vie au village

Le commerce multiservices de **Hauteville-la-Guichard** aurait pu disparaître. Mais la mobilisation de la commune et le dynamisme de Sandrine ont permis de l'éviter.



La façade a fière allure. Avec sa double enseigne *Le P'tiot Guichard*, le commerce multiservices de Sandrine est redevenu le lieu de vie de la commune de Hauteville-la-Guichard. On s'y arrête pour un peu d'épicerie, des légumes, du bon pain, un ticket de loto, un paquet de cigarettes, un café vite bu, un colis à déposer, mais on s'y retrouve aussi pour manger un morceau le midi, pour un match de foot le soir ou un apéro-concert... Tout est bon pour faire une halte chez Sandrine, qui a aussi son prénom sur la façade. Il faut dire que sans elle et sans la ténacité de la commune, *Le P'tiot Guichard* aurait pu ne jamais voir le jour.

Située entre Saint-Lô et Coutances et leurs centres commerciaux, la commune, un peu en retrait d'axes passagers, disposait encore d'une petite épicerie-bar-tabac. Tenu depuis plusieurs générations, le commerce a failli s'arrêter au départ en retraite de l'ancienne commerçante en octobre 2022, faute de repreneur. « *Les locaux étaient vétustes mais nous voulions les maintenir car c'était un service indispensable aux habitants* », explique Guy Fossard, l'ancien maire qui a géré le dossier. Heureusement pour le village, une candidate à la reprise se présente, « *intéressée par un projet d'installation* », se souvient l'élu. « *Pour cela, la commune a acquis les murs. Elle a de plus accordé un bail commercial à la nouvelle commerçante, devenue parallèlement propriétaire du fonds de commerce* », poursuit Bernard Collart, le nouveau maire depuis 2026.

Après une étude prévisionnelle menée avec la CCI et la chasse aux financements, dont celui du Département, le projet de réhabilitation et d'extension du commerce multiservices prend forme. Mais toute la difficulté est alors de ne pas interrompre l'activité commerciale. « *On a alors phasé les travaux avec un jeu de chaises musicales un peu compliqué* », racontent Guy Fossard, Bernard Collart et Jean-Louis Lesaulnier, qui a assuré l'intérim entre les deux élus en 2025.



« On s'aperçoit
de la différence quand
l'épicerie est fermée. »

Bernard Collart,
maire de Hauteville-la-Guichard

À l'issue du chantier, concentré principalement sur les aménagements intérieurs, la superficie de l'épicerie et du bar (42 m²) a plus que doublé, remplacée par une épicerie de 45 m², un bar de 25 m², une petite cuisine de 17 m² ainsi que deux réserves sécurisées (tabac) et un bloc sanitaire. Ni le confort thermique ni l'accessibilité n'ont été oubliés. Après l'élargissement d'ouvertures extérieures, afin de conserver le cachet de la construction, le nouvel équipement est désormais opérationnel. « *C'est devenu un lieu de vie et de proximité, avec des soirées thématiques ou encore le rendez-vous des associations. On peut parler de lien social. On s'aperçoit de la différence quand l'épicerie est fermée* », estime le maire. Sandrine Ozenne, la gérante, ne regrette pas son choix et son arrivée dans la commune. « *C'est surtout le contact qui m'intéressait, différent en milieu rural qu'en milieu urbain. Ici, je connais tout le monde. C'est un commerce d'utilité locale* », souligne, souriante et accueillante, Sandrine. Les habitants apprécient. ▲

Le chiffre

100 m²

C'est désormais la superficie
du commerce multiservices
après rénovation et extension
du bâtiment.



Le budget (HT) en bref

Pour son projet de
404 000 €, la commune
a bénéficié d'une subvention
du Département
de **53 000 €**, dans
le cadre d'un Fonds
d'investissement rural (FIR).



Les tout-petits ont leur nouvelle « Maison »

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'ouverture de la nouvelle Maison d'assistantes maternelles (MAM) du Parc fait des heureux.



Les lumières du bâtiment, habillé de bois et de couleurs, sont déjà allumées. En ce matin de printemps 2026, dès 7h30, les premiers enfants arrivent, déposés par leurs parents. L'accueil chaleureux des deux assistantes maternelles, Juliette Fouchard et Coline Guillaume, donne le ton. Une fois le manteau et les petites chaussures enlevés, bienvenue dans la grande salle de la toute nouvelle Maison d'assistantes maternelles (MAM) du Parc, dénommée « Juline et Loup » et inaugurée en janvier 2026.

Construite aux côtés de la récente école de quatre classes et aux abords d'un nouveau lotissement, la MAM du Parc - commune en Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec Plomb et Tirepiéd-sur-Sée (9 classes au total) -, offre ainsi aux familles un service complémentaire, qui a très vite séduit.

« En 2023, on savait que les assistantes qui travaillaient sur notre territoire allaient partir en retraite. Juliette et Coline étaient partantes, mais voulaient s'installer ensemble dans une MAM », se souvient Marc Leneveu, le maire.

Une réflexion est engagée avec le conseil municipal. Un terrain, propriété de la commune, est disponible, bien situé et en retrait de la départementale 975 reliant Villedieu-les-Poêles-Rouffigny à Avranches. Le top départ des travaux est donné sur une parcelle de 450 m². À l'issue du chantier, mené en grande partie en 2025, la MAM de 160 m², outre sa grande salle, dispose désormais de 4 chambres pour les siestes, d'une terrasse et d'un jardin clos.



« Cet équipement permet de rendre la commune plus attractive. »

Marc Leneveu,
maire du Parc

« Cet équipement permet de rendre la commune plus attractive, explique le maire. Dès la création de la commune nouvelle du Parc, avec Braffais, Plomb et Sainte-Pience en 2016, nous avons décidé de recentrer tous les services ici. » La demande est aussitôt au rendez-vous. Depuis son ouverture, la MAM, qui accueille les 0-3 ans et les enfants jusqu'à 6 ans en périscolaire, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, fait le plein.

« Certains ne viennent que le matin, d'autres à la journée. C'est à la carte et un vrai jeu de Tetris® en permanence », soulignent Juliette et Coline, toutes contentes d'être en duo. « Cela donne du soutien, physique, moral et psychologique, d'être ensemble pour travailler, s'occuper des enfants, rencontrer les parents. » Avec un agrément pour l'accueil de douze enfants, la MAM pourrait recevoir le renfort d'une 3^e assistante maternelle.

« C'est sur ma route »

Sur le pas de la porte, Léna est encore dans les bras de sa maman. Sans pleurs, elle part vite rejoindre les autres enfants déjà réunis autour d'une petite table. « C'est très pratique, car la MAM est située sur ma route pour aller au travail », se réjouit la maman en déposant sa petite fille. Marc Leneveu a le sourire. L'aide du Département lui a permis de doter sa commune de 947 habitants d'un équipement aujourd'hui indispensable. « Ça attire, les parcelles se vendent et je n'ai plus de terrains disponibles », constate l' élu. Et ce n'est pas fini. Le Parc a enregistré, en 2025, 10 mariages et 13 naissances. La MAM a encore de beaux jours devant elle. ▲

Le chiffre

12

Selon l'agrément obtenu, la MAM pourrait accueillir jusqu'à 12 enfants.



Le budget (HT) en bref

La commune a reçu une aide du Département de **100 000 €**, dans le cadre d'un Fonds d'investissement rural (FIR), pour un montant du projet de **487 000 €**.



CRÉER
du lien et
de la cohésion

Le vivre-ensemble n'est pas qu'un vain mot, il se traduit au plus près des habitants, au quotidien.



Catherine Brunaud-Rhyn,
vice-présidente
en charge de l'attractivité,
de la culture et
de la valorisation
du territoire

Comment fait-on de la cohésion une réalité de terrain ?

« En agissant au plus près des habitants et en s'adressant au plus grand nombre : ces deux grandes ambitions se traduisent dans bien des domaines. Et pour y parvenir, nous nouons des liens solides avec les communes et les intercommunalités. En matière de culture, le dispositif Villes en scène en est une parfaite illustration. Le travail partenarial nous permet

de proposer une offre de qualité et accessible, plaçant l'artiste au cœur de notre politique. Il mobilise aussi le tissu local : les communes, les associations et leurs bénévoles, les acteurs culturels... La fidélité de chacun à Villes en scène prouve que cette proposition répond à un vrai besoin des territoires et des habitants.

Mais la culture n'est pas le seul vecteur de rencontres et d'échanges..

En effet, le vivre-ensemble se façonne au quotidien, au cœur des équipements initiés et portés par les territoires. Je pense aux médiathèques et bibliothèques, qui constituent un réseau dense et dynamique, ouvert à tous. Mais aussi aux espaces de jeux, de plus en plus inclusifs. En accompagnant ces projets, en proposant aux communes notre expertise, nous jouons pleinement notre rôle de collectivité de proximité, au service de la cohésion.

Cette cohésion justement, elle invite aussi à lutter contre les inégalités. Et notamment celles liées à l'usage et l'accès au numérique. Nos conseillers numériques sont sur le terrain pour y remédier : un exemple parmi tant d'autres de notre engagement auprès des Manchois.



Tous les enfants peuvent jouer ensemble

À **Barneville-Carteret**, le nouvel espace inclusif de jeux et de détente, mérite le détour. Petits et grands ont plaisir à y venir.



Ce n'est pas un hasard si le nouvel espace de jeux et de détente de Barneville-Carteret a pour nom « Terminus ». Tout ici rappelle l'univers ferroviaire. Il faut dire qu'il se situe à seulement quelques mètres de l'ancienne gare, transformée aujourd'hui en espace de restauration. Même si le vrai train touristique du Cotentin, de Carteret à Portbail-sur-Mer, prend désormais son départ un peu plus loin, le site est marqué à jamais par la présence du chemin de fer. Même les barrières d'entrée de l'aire de jeux ont été peintes en blanc et rouge.

« La commune a racheté cet espace à la SNCF en 2011-2012. Depuis, il est devenu un terrain vierge communal. En 2020, sa transformation et son aménagement de friche en aire de jeux était dans mon programme municipal », se remémore David Legouet, le maire. Le temps de mener les études, les travaux ont alors commencé à la Toussaint 2024, pour une livraison à Pâques 2025.

« Tout a été pensé en amont, notamment avec une commission extra-municipale associant des nounous, des mamies et des mamans, pour en faire une aire de jeux accessible et inclusive. À cet effet, outre son aide financière, le Département est aussi venu en soutien de notre projet sur cette thématique en particulier », poursuit l'élu.

Car c'est l'un des points forts de cet espace de 3 000 m² : des jeux inclusifs permettent aux enfants en situation de handicap de s'amuser avec leurs copains. Un wagon du petit train est ainsi largement ouvert pour laisser passer un fauteuil roulant. Tout comme les jeux à bascule ou le trampoline qui complètent l'ensemble. L'éveil sensoriel pour tous est aussi au rendez-vous, faisant appel au toucher (braille) ou à l'ouïe (jeux sonores). Rien ne manque.



« Faire une aire de jeux accessible et inclusive »

David Legouet,
maire de Barneville-Carteret

Pour coller le plus possible à l'esprit ferroviaire, l'architecte, chargé de travailler le projet, est parti de l'idée d'un train électrique qui utiliserait l'espace. Tous les jeux s'y rapportent. Pour recevoir les parents ou grands-parents, des bancs ont aussi été disposés le long du parcours. Côté environnement, l'aire de jeux a été végétalisée. L'espace a également été pensé pour orienter naturellement les eaux de pluie vers les massifs et limiter ainsi la consommation d'eau. Et pour favoriser les mobilités douces, des arceaux à vélo et une station de gonflage/réparation de cycles ont été installés à l'entrée du site.

« Ça donne de l'âme à Carteret »

Appréciée des petits comme des adultes, l'aire de jeux fait l'unanimité dans la commune. Y compris auprès de ceux qui viennent parfois s'y détendre... sans enfant ! « C'est un bonheur de venir ici, une petite merveille pour le moral. J'adore être là et lire sur un banc en regardant les enfants jouer et les parents sympathiser. Ça me rajeunit et ça donne de l'âme à Carteret. Un tel équipement manquait », raconte cette dame d'un certain âge, un livre à la main et à la recherche de son banc favori. ▲

Le chiffre

3 000 m²

C'est l'espace réservé à la nouvelle aire de jeux inclusive de Barneville-Carteret.



Le budget (HT) en bref

Le projet a été soutenu financièrement par le Département dans le cadre d'un Contrat de pôle de services (CPS), à hauteur de **197 000 €**, incluant la bonification liée à l'exemplarité du projet en matière de transition écologique et inclusive, pour un coût total d'environ **500 000 €**.



Comme une envie de se poser avec un livre...

Depuis que la médiathèque des **Pieux** offre un nouveau visage à ses usagers, ils sont de plus en plus nombreux à pousser ses portes. Visite.



En franchissant les portes de la médiathèque des Pieux, ou plutôt de l'îlot Victor-Hugo, c'est un sentiment de bien-être qui domine. Une belle luminosité, un grand espace accueillant, avec des coins lecture confortables. Bref, un endroit où l'on a envie de se poser pour lire quelques pages d'un bouquin, travailler ou flâner et trouver la pépite tant recherchée. De nouveaux aménagements qui sont le résultat de travaux récemment menés dans les locaux de cette médiathèque. « L'un des objectifs était de rassembler sur un même site la médiathèque et le centre multimédia, qui se trouvait dans un bâtiment en face », explique Catherine Bihel, maire des Pieux de 2020 à 2026.

Au-delà de cette « fusion », une réflexion globale a été engagée pour améliorer les qualités thermiques du bâtiment, et offrir un espace adapté aux nouvelles attentes des usagers. « Nous avons par exemple opté pour des modules avec des étagères plus basses. Cela permet de gagner en luminosité, en accessibilité, et d'avoir une vue plus dégagée sur les différents espaces », détaille Véronique Bigot, bibliothécaire et responsable de l'établissement. Les collections en lien avec la musique, auparavant à l'étage, ont rejoint les livres au rez-de-chaussée. « Cela permet de valoriser cette offre, avec notamment le service de prêt d'instruments proposé en lien avec la Bibliothèque départementale de la Manche. » Le centre multimédia a trouvé sa place et touche maintenant un public plus large. « Les jeunes viennent plus facilement ici », constate Nicolas Le Bellier, animateur de ce centre multimédia.



« Nous avons associé
les agents et écouté
leurs besoins. »

Catherine Bihel,
maire des Pieux de 2020 à 2026

Pour repenser la médiathèque, « nous avons associé les agents concernés pour écouter leurs besoins », précise la maire. « 18 mois de préparation ont été nécessaires, avec des groupes de travail et des échanges réguliers avec l'architecte. » Ont suivi près d'un an et demi de travaux pour concrétiser toutes ces idées. « Et le résultat est fidèle à ce qu'on avait imaginé », se réjouit Véronique Bigot. Une circulation agréable entre les allées de la médiathèque, des fauteuils et des canapés colorés pour petits et grands, une salle au calme pour travailler, ou encore un espace dédié aux groupes d'enfants : tout a été pensé pour le bien-être des usagers.

Ces derniers ne s'y trompent pas et sont de plus en plus nombreux à pousser les portes de la médiathèque depuis sa rénovation. En parallèle et pour accompagner cette dynamique, les élus ont fait le choix d'instaurer la gratuité des services proposés au sein de l'établissement. Un pari gagnant !

Le chiffre

36 %

C'est la hausse
de la fréquentation
de la médiathèque depuis
l'inauguration, en mars 2025.



Le budget (HT) en bref

Un peu plus
d'**1 million
d'euros**,
avec une enveloppe
405 000 €
du Département, dans le
cadre d'un Contrat
de pôle de services (CPS),
incluant la bonification liée
à l'exemplarité du projet
en matière de transition
écologique et inclusive.



Un conseiller pour bien apprivoiser les clics

Grâce à une permanence régulière du conseiller numérique à la mairie de **Pont-Hébert**, les habitants peuvent venir se familiariser avec les outils numériques.



Faire une démarche administrative en ligne, envoyer un mail, installer une application sur son téléphone portable... Depuis quelques années, le numérique a envahi notre quotidien. Pas un acte qui ne soit pas à faire sur internet. Si, pour beaucoup, les accomplir est devenu une évidence, il reste que ces nouveaux gestes de la vie de tous les jours peuvent devenir un véritable casse-tête pour ceux qui ne maîtrisent pas les codes du numérique. Et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit !

Ce qui est vrai en France l'est aussi dans le département de la Manche. L'Indice de fragilité numérique (IFN), gradué de 1 à 10, révèle d'autant plus de risques que sa valeur est élevée. Dans la Manche, il est de 6,5 sur 10 (7 sur 10 dans l'Orne, 5,4 sur 10 dans le Calvados), où près de 159 000 habitants pourraient rencontrer des obstacles dans leurs interactions numériques avec l'administration.

« Aujourd'hui, toutes les démarches sont dématérialisées et il faut avoir une adresse mail. Quand l'adressage a été mis en place par tous les organismes, les gens étaient paumés », constate également Nathalie Plos, maire de Pont-Hébert. Ancienne adjointe aux affaires sociales, elle a souvent vécu ces situations de désarroi de ses administrés. « J'ai sollicité le Département pour la présence d'un conseiller numérique à Pont-Hébert. »

Vers une autonomie numérique

La réduction des inégalités numériques est en effet au cœur du projet de mandature de la collectivité départementale, qui a déployé des dispositifs complémentaires pour répondre au mieux aux besoins des usagers et des territoires. L'action de ses 8 conseillers numériques en fait partie. Présents sur tout le département (50 lieux d'accueil au total), ils accompagnent les Manchois dans les pôles d'action sociale, les bibliothèques et de nombreuses mairies. « Notre rôle est de guider les habitants vers l'autonomie numérique, de faire en sorte qu'ils se débrouillent seuls dans leurs usages quotidiens d'internet et des outils numériques », explique Quentin Dayan, le conseiller numérique détaché dans la commune le mardi matin, deux fois par mois.



« Les habitants
ont moins
d'appréhension. »

Nathalie Plos,
maire de Pont-Hébert

Sa mission : aider l'habitant prioritairement, quel que soit son âge, à prendre en main un équipement informatique; naviguer sur internet; envoyer, recevoir, gérer ses courriels; installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone; créer et gérer ses contenus numériques; connaître l'environnement et le vocabulaire numérique; apprendre les bases du traitement de texte...

« Ces conseillers savent faire, ça rassure les gens. En plus, ils font cela dans la mairie de leur commune. Les habitants ont moins d'appréhension, ils sont moins craintifs », plaide l'élue. Parfois même, le conseiller numérique se déplace chez l'habitant. « Nous les rassurons. Souvent, ils nous disent qu'ils sont nuls, qu'ils ont honte. Alors, on prend le temps. Notre idée est de rendre service aux gens » renchérit Quentin. ▲

Le chiffre

6,5/10

C'est l'Indice de fragilité
numérique (IFN)
de la Manche.



Le budget (HT) en bref

L'action des conseillers numériques s'inscrit dans le cadre de la politique départementale de « l'aller vers ». Le Département participe au financement de ce dispositif à hauteur de **200 000 €**.



Le spectacle s'invite dans la commune

Fidèle partenaire de Villes en scène, la commune de **Condé-sur-Vire** étoffe sa saison culturelle. Les habitants répondent présents.



Ce soir, je vais au théâtre ! » Grâce au dispositif Villes en scène, porté par le Département de la Manche, les sorties sont diverses. Entre cirque, pièce de théâtre ou comédien seul en scène, l'éventail est large. Comme de nombreuses autres communes du département, Condé-sur-Vire étoffe ainsi sa saison culturelle avec les propositions de Villes en scène. Dans un catalogue, la commune va ainsi choisir un certain nombre de spectacles sur une saison qu'elle va soumettre à ses habitants. « *Cela nous permet d'avoir des spectacles intéressants et variés, à des prix très attractifs* », commente Sylvie Gautier, maire-adjointe à la culture de Condé-sur-Vire.

C'est tout le sens de l'engagement du Département en faveur de la vie culturelle. Sa volonté est ainsi de favoriser le foisonnement et la diversité culturelle, d'accompagner les artistes locaux dans les domaines de la création, de la diffusion et de la formation, et de soutenir leur inscription dans le territoire. Villes en scène, c'est une action de programmation de spectacles vivants en direction de l'espace rural, proposée depuis 1997. Son objectif est de permettre à des communes, communautés de communes et associations culturelles ayant des moyens humains, techniques et financiers modestes d'organiser une saison de spectacles professionnelle et mutualisée. Condé-sur-Vire fait donc partie de ces communes à avoir ainsi souscrit une convention avec la collectivité départementale. « *Cela fait plus de vingt-six ans que nous sommes liés. On ne nous impose rien. Nous faisons librement nos choix en accord avec des communes proches* », poursuit l'élue.



« Nous faisons librement nos choix »

Sylvie Gautier,
maire-adjointe à la culture
de Condé-sur-Vire

Car, effectivement, le Département n'agit pas comme un organisateur de tournées, qui livre une saison « *clés en main* », mais comme un facilitateur. Les partenaires restent toujours libres de leurs choix artistiques, dans une programmation équilibrée. Au-delà de l'essentielle exigence artistique, les choix sont guidés par la diversité et l'ouverture sur le monde, l'égalité femmes-hommes, la présence de compagnies départementales ou régionales, ou encore la proposition de spectacles jeune public.

Des salles adaptées

Pour cela, Condé-sur-Vire a de quoi recevoir. Avec « Condé Espace », sa grande salle de spectacles à vocation multiple, bien située à la sortie de la commune, en direction de Saint-Lô, elle dispose d'un équipement doté de nombreuses possibilités. D'une surface de 880 m², la salle peut accueillir jusqu'à 850 personnes assises et 1 066 debout. « *Nous disposons aussi d'un régisseur et d'une installation son et lumières, de deux loges, d'une cuisine tout équipée de 100 m², d'un grand bar et d'un grand parking* », souligne Éric Cauvin, maire-adjoint en charge du patrimoine. Si besoin, une autre salle qui vient d'être rénovée, « Le Diapason » (258 places assises, dont 6 pour les PMR), est en mesure d'accueillir des propositions de Villes en scène. ▲

Le chiffre

3

La convention entre le Département et la commune est signée pour une durée de 3 ans.



Le budget (HT) en bref

La commune, qui décide l'organisation d'une saison de spectacles, sollicite une **aide matérielle** et une **participation financière** du Département, en application des principes qu'il a déterminés.



PRÉSERVER et PROTÉGER

Préparer l'avenir, c'est avant tout agir pour offrir aux générations futures un cadre de vie de qualité.



Valérie Nouvel,
vice-présidente
en charge de la transition
et de l'adaptation
au changement climatique

**Comment
le Département et
les communes peuvent-
ils agir ensemble pour
s'engager dans une
transition énergétique
efficace ?**

« Le Département accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs équipements publics. Gagner en confort, maîtriser ses factures, renforcer son autonomie vis-à-vis des combustibles fossiles pour mieux faire face à la crise énergétique : ces défis nous concernent tous. Le Département partage ses réussites, à l'image du bois énergie utilisé dans plus d'une vingtaine de collèges publics, qui favorise également le développement de la filière bois locale. L'évolution de notre réseau routier participe à la transition écologique à travers la réutilisation des matériaux, et des techniques

de renouvellement de chaussées moins énergivores, mais aussi à travers ses usages : aménagements propices à l'intermodalité et sécurisation des déplacements, tant des cyclistes, des piétons que des véhicules. Le Département innove en transformant, avec les communes, une partie de ses 8000 km de routes en voies vertes dédiées aux mobilités douces. Notre expertise en matière de réseau routier, nous la mettons au quotidien au service des communes à travers des conventions pour les aménagements de bourgs, la sécurisation des circulations.

**Réussir la transition
écologique, c'est
également avoir
des gestes forts pour
la biodiversité.**

Agir pour la biodiversité, c'est préserver notre humanité. Nous gérons 35 Espaces naturels sensibles (ENS), ouverts au public, et 10 000 hectares de littoral, grâce au SyMEL. Nous nous inscrivons toujours dans une démarche alliant préservation de la biodiversité et conciliation des usages. Cette ingénierie, nous la mettons à disposition des communes qui souhaitent nous rejoindre dans

cette dynamique. Avec la commune de Saint-Quentin-sur-Le-Homme par exemple, le Département a accompagné un projet de sensibilisation à la préservation de la faune et de la flore grâce à un sentier de biodiversité, et de création d'une mare dotée d'une plateforme sur pilotis pour valoriser les zones humides et permettre ainsi à l'école de faire classe dehors.



La salle des fêtes a repris des couleurs

La rénovation totale de la salle des fêtes de **Montabot** est une réussite et a vite séduit les habitants.



De l'extérieur, le bâtiment est simple mais présente bien. Situé le long de la petite route qui traverse la commune, il a, depuis sa rénovation, repris des couleurs. Son habillage de bardage bois, peint en bleu sur une partie, avec son escalier extérieur blanc et sa nouvelle avancée, elle aussi recouverte de bois, donnent désormais fière allure à la salle des fêtes, également dotée de grandes ouvertures sur la campagne environnante. Que de changements par rapport à avant !

Autrefois salle de cinéma appartenant à un propriétaire privé, construite et aménagée pour son propre usage qui, ensuite, en fera don à la commune, elle deviendra salle des fêtes municipale. « Dans les années 1950, il y était organisé des bals populaires. Des cars venaient de partout », se souvient Jean-Patrick Audoux, le maire de Montabot.

Oui mais voilà, la salle, dite de « convivialité », d'une surface de 130 m² pour 130 places assises, vieillit et plutôt mal. « *Même si elle a été rénovée au fur et à mesure des années, elle était particulièrement énergivore, en raison d'une mauvaise isolation, d'un chauffage électrique inadapté et de fenêtres en simple vitrage. L'humidité y était constante du fait d'un manque de ventilation, d'une toiture et d'un bardage en fibro-amianté* », poursuit l' élu. Le verdict est lourd et nécessite d'importantes dépenses pour la remettre aux normes actuelles.

Un vrai gain énergétique

Aidée par le Département, la commune de Montabot (280 habitants) lance les travaux en 2024. L'équipement va être complètement revu et transformé, tout en restant dans l'enveloppe historique. « *Toute la structure a été gardée* », précise Jean-Patrick Audoux. Seule une avancée sera construite, permettant de réaliser une entrée, dotée d'une pente pour les fauteuils roulants, avec un sas et un vestiaire.

Après la réalisation d'un audit certifiant l'atteinte d'un gain énergétique après travaux supérieur à 50 %, le projet retenu est conseillé par une agence d'architecture. Il prévoit l'installation d'une pompe à chaleur et d'un système de ventilation et le recours à des matériaux biosourcés et recyclés (bardage bois, laine de bois et laine de coton recyclé).



« Tous les week-ends,
la salle des fêtes
est louée. »

Jean-Patrick Audoux,
maire de Montabot

Au-delà de ces aspects liés principalement aux futures notes d'électricité, le chantier avait aussi pour objectif d'équiper la salle des derniers outils nécessaires pour la louer dans de bonnes conditions avec une isolation phonique de qualité. Ainsi, le wifi est garanti, la cuisine dispose de tout le matériel utile pour les réceptions, les équipements de son, de vidéoprojection et de lumière sont dernier cri. Une pièce a même été aménagée pour les enfants en bas âge pour qu'ils puissent jouer et dormir. La salle comme les sanitaires sont accessibles aux Personnes à mobilité réduite (PMR) mais aussi aux enfants (avec possibilité de changer les nourrissons). « *On a essayé de penser à tout* » résume le maire. « *Depuis la réouverture, tous les week-ends, la salle des fêtes est louée.* » Si le public apprécie les travaux, reste à séduire les entreprises qui pourraient, elles aussi, devenir des utilisatrices d'un équipement totalement refait à neuf. ▲

Le chiffre

130

C'est le nombre de places assises de la nouvelle salle des fêtes de la commune de 130 m².



Le budget (HT) en bref

La commune a reçu, dans le cadre d'un Fonds d'investissement rural (FIR), une aide du Département de **60 000 €**, incluant la bonification liée à l'exemplarité du projet en matière de transition écologique et inclusive, pour un montant des dépenses éligibles de **371 000 €**.



L'église a retrouvé sa superbe

La rénovation du toit de l'église du petit village de **Genêts** a redonné un bel aspect à l'édifice du XII^e siècle.



Il y avait urgence. Des fuites avaient été constatées. » Le verdict de Catherine Brunaud-Rhyn, maire de Genêts, est alors sans appel : la toiture est à changer. Nous sommes en 2019 et l'église Notre-Dame de Genêts nécessite une intervention pour éviter que la situation ne s'aggrave. Avant d'engager les travaux, un diagnostic est réalisé par Arnaud Paquin, architecte du patrimoine. Impossible de refaire à l'identique son épaisse toiture en schiste, les carrières n'existent plus. Ce seront des ardoises, les mêmes que celles de la cathédrale de Coutances.

Classée au titre des monuments historiques depuis le 13 juin 1959, l'église mérite le détour. Située sur l'un des chemins principaux autrefois empruntés par les pèlerins allant vers l'abbaye du Mont-Saint-Michel, elle fut rebâtie à l'emplacement d'un sanctuaire primitif par Robert de Torigni, l'abbé bâtisseur du Mont-Saint-Michel. Il la fit consacrer en 1157.

De son origine, en passant par le XIV^e siècle (brûlée par les Anglais lors de la guerre de Cent Ans) et sa dernière grande restauration au XVIII^e siècle, l'édifice, qui abrite un beau patrimoine mobilier, cumule les styles roman et gothique.

Son cimetière, lui aussi classé, se visite également. Parmi les tombes, celle de l'intendant général Louis-Auguste Adrian (1859-1933) se remarque. Manchois d'adoption, il meurt à Paris mais sa dépouille est transportée à Genêts, où il est enterré. Son tombeau porte une reproduction en granit du casque qui l'a rendu célèbre (le « casque du Poilu », conçu en 1915 pour les soldats).

Après la restauration, en 2018, du maître-autel, datant du XVIII^e siècle, classé aussi aux monuments historiques, les travaux, sous la direction d'Arnaud Paquin, ont pu être engagés par la commune de 2020 à 2025. Grâce au classement du bâti religieux, ils ont pu bénéficier d'aides à la fois de l'État et du Département, mais aussi du legs d'une habitante de la commune, Annette Gagnot, avec condition d'entretenir le patrimoine communal, l'église entrant parfaitement dans cette catégorie.

« Les visiteurs sont nombreux tout au long de l'année. »

Marie-Christine Everwyn,
maire-adjointe de Genêts,
en charge de la culture et du patrimoine

L'imposant chantier va permettre la rénovation du gros œuvre. La toiture a donc été refaite, tous les liteaux ont été changés, l'ensemble a été démoussé et des gouttières ont été posées. Côté maçonnerie, la réfection des enduits à la chaux a aussi été menée. Le résultat est visible à l'œil nu et plaît aux habitants. « Ils sont très attachés à leur édifice religieux », constate l'élue.

Des concerts et des festivals

Ouverte tous les jours, l'église de Genêts accueille bon nombre de concerts et pas moins de deux festivals. « Au-delà de ces moments très fréquentés, les visiteurs y sont nombreux tout au long de l'année », relève Marie-Christine Everwyn, maire-adjointe en charge de la culture et du patrimoine, mais aussi correspondante pour la paroisse. Situé un peu plus loin dans la baie, face à Genêts, l'imposant Mont-Saint-Michel garde toujours un œil sur la petite église. ▲

Le chiffre

1959

c'est l'année du classement
au titre des monuments
historiques de l'église
de Genêts.



Le budget (HT) en bref

La commune a reçu
une aide du Département
de **129 000 €**
(environ 30 %) pour
une enveloppe globale
du projet de **431 000 €**.



Une nouvelle liaison sécurisante

Près d'Avranches, la commune de **Marcey-les-Grèves** a créé une liaison douce pour faciliter et sécuriser les déplacements de ses habitants le long d'une départementale très empruntée.



D'un côté, le bourg historique avec les services publics et les infrastructures sportives, incluant la mairie, le groupe scolaire, la salle polyvalente et les locaux associatifs. De l'autre, l'axe principal et son flux incessant de véhicules, la RD 673, qui concentre une offre commerciale variée (alimentation, pharmacie, tabac-presse, coiffeurs, fleuriste, restaurants, hôtellerie, concessionnaires automobiles) ainsi qu'un cabinet médical. En périphérie, la zone d'activités du Pavé regroupe des établissements commerciaux et de loisirs, tels qu'un bowling et une salle de fitness.

Située aux portes d'Avranches, Marcey-les-Grèves, qui compte 1 300 habitants et s'étend sur 650 hectares environ, doit gérer les problèmes de déplacement.

« Le développement de l'habitat s'est effectué le long des voies de circulation, formant plusieurs hameaux. Toutefois, la commune présente un déficit de liaisons sécurisées entre ces différents pôles, limitant les déplacements non motorisés », constate Élise Roussel, maire. « De concert avec le Département qui, comme maître d'œuvre, nous a accompagnés sur ce projet, nous avons réfléchi et agi. »

Pour cela, Marcey-les-Grèves a souhaité développer une liaison douce pour encourager la pratique du vélo et la marche à pied, en sécurisant les déplacements de ces usagers sur la commune, en particulier sur la RD 673 desservant les commerces en agglomération et la zone d'activités située hors agglomération.

Par le passé, la commune a déjà réalisé un schéma directeur d'itinéraires cyclables et voies vertes avec les communes voisines d'Avranches, Ponts, Saint-Loup, Saint-Senier-sous-Avranches et Saint-Jean-de-la-Haize. C'est dans ce contexte qu'elle a souhaité poursuivre les travaux engagés en 2022, qui consistaient à réaliser une zone 30 avec bandes cyclables, en prolongeant ces dernières uniquement en site propre, du chemin de la Planche à la zone d'activités du Pavé.



« L'idée : circuler sur tout Marcey en toute sécurité »

Élise Roussel,
maire de Marcey-les-Grèves

« Il fallait pouvoir aller et venir à côté des voitures de façon sécurisée, le long de cette départementale, à pied ou à vélo. Selon les endroits, on s'est adapté, tout en gardant les places de stationnement. L'idée était de circuler sur tout Marcey en toute sécurité », poursuit la maire. Au final, sur 2 km, la nouvelle voie douce a été localisée et aménagée uniquement sur le côté de la zone d'activité, avec une largeur adaptée au terrain, allant de 2,5 à 3 m (largeur demandée pour les voies vertes), permettant ainsi les déplacements vers la zone d'activités du Pavé d'une population locale (jeunes, familles et personnes âgées) ne disposant pas du permis de conduire, et facilitant les déplacements à vélo des jeunes vers le bowling et la salle de sport, mais également des salariés de la zone. ■

Le chiffre

2

Sur 2 km, la nouvelle voie douce a été aménagée sur le côté de la zone d'activité, avec une largeur adaptée au terrain, allant de 2,5 à 3 m.



Le budget (HT) en bref

Marcey-les-Grèves a reçu, dans le cadre d'un Fonds d'investissement rural (FIR), une subvention du Département de **25 000 €**, incluant la bonification liée à l'exemplarité du projet en matière de transition écologique et inclusive.



LA MANCHE

AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

POUR RELEVER NOS DÉFIS COMMUNS



Répondre aux besoins des collectivités et accompagner la mise en œuvre des projets durables

Premier partenaire historique des collectivités locales, le Département de la Manche, dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028, a impulsé une nouvelle dynamique pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Cette politique territoriale, socle du projet de mandature, ambitionne de poursuivre l'accompagnement de l'ensemble des collectivités à l'aide

de **4 outils** qui prennent en compte les spécificités de chaque territoire :



POUR QUI ?

→ Les 8 EPCI

🕒 sur une période de 5 ans



POUR QUI ?

→ Les 5 communes urbaines
(Cherbourg-en-Cotentin,
Saint-Lô, Coutances,
Granville et Avranches)

🕒 sur une période de 5 ans



POUR QUI ?

→ Les 67 communes éligibles

🕒 sur une période de 4 ans



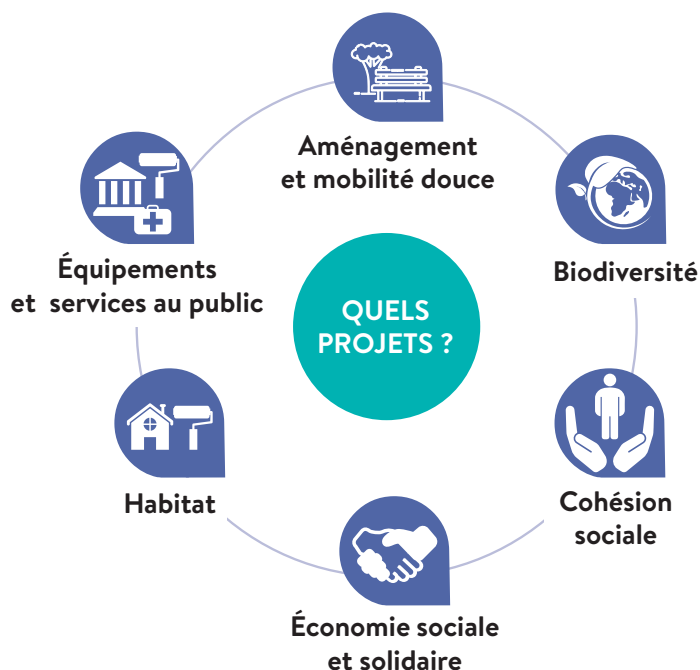
POUR QUI ?

→ Les 373 communes éligibles

🕒 sur une période de 2 ans

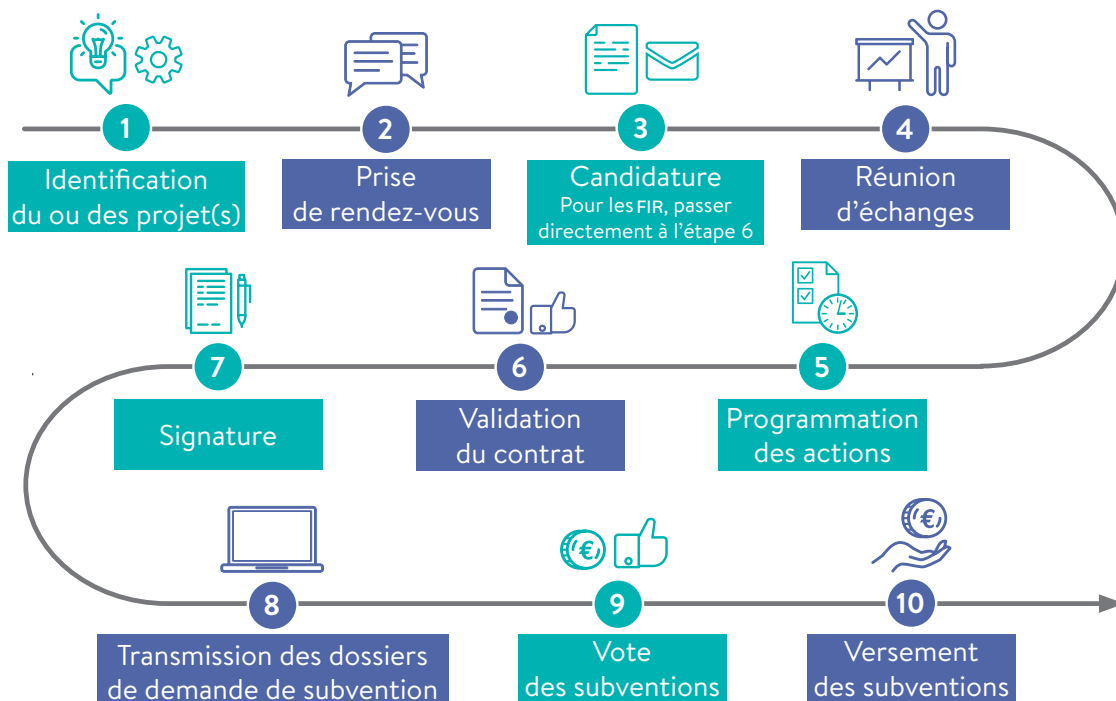
Contact :
Département de la Manche
Mission ingénierie et appui aux territoires (MIAT)
02 33 05 97 76 - auservicedesterritoires@manche.fr

Le Département s'engage à accompagner financièrement les équipements et aménagements identifiables, parmi les **6 thématiques** éligibles suivantes :



Une bonification de **20 %** du montant de la subvention pourra être octroyée aux projets exemplaires en matière de transition écologique et inclusive, et permettra un dé plafonnement de l'enveloppe affectée au dispositif.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



Retrouvez toutes les démarches pour les collectivités sur manche.fr

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Écologie et inclusion : une double ambition bonifiée

Dans une logique incitative, le maître d'ouvrage peut bénéficier, par projet, d'une bonification dès lors qu'il démontre une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.

Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (FIR)

Concrètement ?

Une bonification de 20% du montant de la subvention peut être octroyée au projet et permet un **déplafonnement de l'enveloppe** affectée au dispositif.

Comment en bénéficier ?

- En diminuant l'impact environnemental des projets, qui doivent répondre aux grands enjeux environnementaux : changement climatique, rareté des ressources, perte accélérée de la biodiversité...
- En proposant des équipements et services adaptés à tous et pour tous, c'est-à-dire accessibles à tous les Manchois, quelle que soit leur singularité (âge, sexe, handicap, pathologie, difficulté socioéconomique...). L'accessibilité est abordée dans tous ses aspects (l'information, la signalétique, les bâtiments...) afin de tendre vers une accessibilité universelle de l'équipement ou service.

À cet effet, une liste d'éléments à prendre en compte est communiquée pour chaque type de projet (consultable sur le guide des aides en ligne sur manche.fr).

La politique territoriale du Département de la Manche 2022-2028 a déjà permis de soutenir **338 projets**, représentant un montant d'aide total d'environ **62 millions d'€**.

Parmi eux, **183 projets ont bénéficié d'une bonification, soit 54 % des projets**. L'enveloppe financière mobilisée à ce titre est de près de **8 millions d'€**.

(soit un montant moyen de la bonification d'environ 43 000 €).

Chiffres au 31 décembre 2025



Rénovation énergétique et extension de l'espace Westport (CPS)



Déplacement de la mairie dans l'ancien presbytère (FIR)



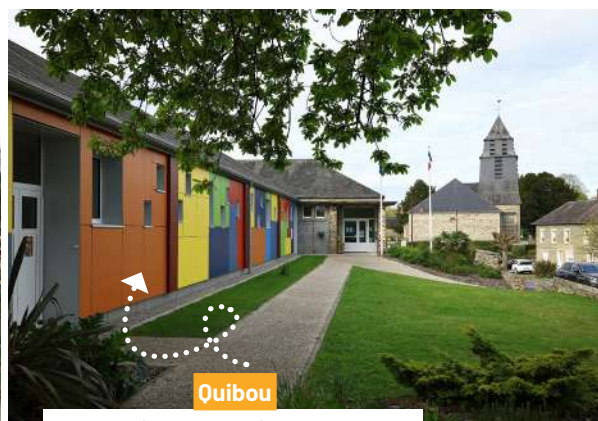
Réaménagement du cœur de bourg (FIR)



Travaux en cours de requalification du cinéma en salle multiculturelle (CPS)



Reconversion de l'ancienne aire de camping en aire d'accueil de tourisme itinérant (CPS)



Rénovation énergétique de l'école, de la cantine et de la mairie (FIR)



manche.fr

